

<b>Intitulé de la fonction</b>	<b>PRENEUR DE NOTES</b>
<b>Service recruteur</b>	Passerelle Handicap – Pôle Vie Etudiante
<b>Mission</b>	Photocopier les notes prises durant les cours magistraux et les travaux dirigés pour des étudiants en situation de handicap.
<b>Description des activités confiées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Prendre les cours en notes*, tendre à l'exhaustivité,</li> <li>-Numéroté chaque page de cours,</li> <li>-Créer une fiche expliquant les abréviations utilisées,</li> <li>-<u>Au moins une fois par semaine</u> (sauf cas particulier convenu avec la Passerelle), photocopier ces notes à la Passerelle Handicap, ou les envoyer par mail à <a href="mailto:passerelle.handicap@univ-orleans.fr">passerelle.handicap@univ-orleans.fr</a> s'il s'agit de notes scannées ou dactylographiées*,</li> <li>-Trier les photocopies par matière (des chemises sont laissées à disposition par la Passerelle Handicap),</li> <li>-Ranger les cours dans le casier correspondant.</li> <li>-Signer la feuille d'émargement chaque fois que vous déposer des cours,</li> <li>-Signer à partir du 15 de chaque mois l'attestation de services faits.</li> </ul> <p><i>*les notes peuvent être dactylographiées, veuillez dans ce cas à les enregistrer sous format « Word » ou « Open Office » en nommant vos fichiers ainsi : 18janvier2012_CM_nom de la matière</i></p>
<b>Profil recherché</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Être étudiant et inscrit à l'université d'Orléans,</li> <li>-Avoir une écriture aisément compréhensible,</li> <li>-Être assidu, autonome et sérieux,</li> <li>-Être de préférence de la même promotion que l'étudiant ayant besoin des cours,</li> <li>-Être formé aux enjeux de la prise de note,</li> <li>-Être formé et sensibilisé à la relation d'aide, à la connaissance des handicaps.</li> </ul>
<b>Formation des étudiants recrutés</b>	Si besoin, une sensibilisation sera assurée par la Passerelle Handicap. La présence des étudiants recrutés est obligatoire.
<b>Durée du contrat</b>	Contrats effectués par semestre. Renouvelables autant de fois que nécessaire.
<b>Durée effective du travail</b>	Elle ne peut excéder 670 heures entre le 1 <sup>er</sup> septembre et le 30 juin. Cette durée est réduite au prorata de la durée du contrat.
<b>Rémunération proposée</b>	<p>Étudiant de la même filière : - <b>1 SMIC horaire pour trois heures de prise de notes</b> ;</p> <p style="padding-left: 40px;">- 1 SMIC horaire pour dix heures de prise de notes pour des cours fournis en une fois (tout ou partie d'un semestre).</p> <p>Étudiant extérieur à la filière : 1 SMIC horaire pour une heure de prise de notes.</p>
<b>Lieu d'exercice de la mission</b>	<p>Pour la prise de notes : dans les composantes,</p> <p>Pour les photocopies : à la Passerelle Handicap.</p>
<b>Nombre de postes à pourvoir</b>	Dépend du nombre de demandes.